



Crispations sur le temps de travail des enseignants

- Emmanuel Macron devait préciser, jeudi, lors d'un déplacement dans l'Hérault, les contours d'une réforme des rémunérations des enseignants
- Les syndicats s'opposent à la logique de ce « pacte », qui prévoit une part de rémunération variable liée à l'acceptation de nouvelles missions
- La profession rejette le présupposé implicite de la réforme, selon lequel les enseignants disposeraient d'une réserve de temps de travail disponible

- Loin des 18 heures de cours hebdomadaires dans le secondaire, 27 heures en primaire, la moitié des profs travaillent au moins 43 heures par semaine
- Entre évaluations, relations avec les parents et tâches administratives, leur charge de travail est parmi les plus lourdes d'Europe

PAGE 11

FRANCE

Le temps de travail des profs, l'éternelle suspicion

Le « pacte » de Macron, qui propose une augmentation contre de nouvelles tâches, heurte la profession

En 2007, ce fut un slogan-clé de la campagne de Nicolas Sarkozy dans sa course vers l'Élysée : « *travailler plus pour gagner plus* ». Quinze ans plus tard, cette logique se retrouve au cœur de la grande réforme des rémunérations des enseignants, dont Emmanuel Macron devait préciser les contours, jeudi 20 avril, au cours d'un déplacement dans l'Hérault.

Cette présentation intervient au terme d'un processus de négociations heurté. Le « pacte enseignant », comme le nomme le ministère de l'éducation nationale, a fait l'objet d'âpres débats. Les syndicats, faisant front commun, ont quitté la table lors de la dernière réunion, estimant

les discussions dans une impasse.

Pour les organisations représentatives, c'est la logique même du projet, depuis sa conception, qui est inacceptable. En proposant, au-delà d'une part de revalorisation inconditionnelle des salaires (dite « socle »), une part de rémunération variable liée à l'acceptation de nouvelles missions, le président de la République semble partir d'un présupposé refusé par la profession : les enseignants disposeraient d'une réserve de temps de travail disponible.

« *Difficile de dire qu'on va mieux payer tout le monde, y compris ceux qui ne sont pas prêts à davantage s'engager ou à faire plus d'efforts* », avait lancé le chef de l'État lors de sa campagne de 2022, laissant entendre que le

travail accompli n'était pas suffisant. Un discours auquel les enseignants sont rompus, tant leur activité fait l'objet de critiques et de suspicions.

« Un métier multitâche »

« *Tout le monde estime savoir ce qu'est le métier d'enseignant, car tout le monde en connaît ou en a connu un, alors même qu'une large partie du travail est invisible, ce qui alimente les représentations très partielles de leur activité* », synthétise Géraldine Farges, maîtresse de conférences en science de l'éducation à l'université de Bourgogne.

Les pages « recrutement » des rectorats résument cette complexité de définition, racine des incompréhensions. Les fiches





métiers renseignent toutes la rubrique « temps de travail » de la même manière: « 18 heures de cours par semaine » dans le secondaire, « 27 heures par semaine » en primaire. En dehors de ces « obligations de service », il est simplement fait mention d'« un temps de préparation et correction » que « chaque professeur est libre d'organiser ».

De cette « boîte noire » du temps de travail en dehors des heures d'enseignement découle l'éternelle question du « temps de travail effectif » des professeurs, que l'administration cherche à objectiver de longue date. Une gageure, explique M^{me} Farges : « L'enseignement est un métier multitâche qui va au-delà des cours, préparation et correction, où le temps de travail est diffus, déborde sur les soirées, les week-ends. La logique compatible est impossible à appliquer, mais quand elle l'est, les résultats sont très loin des idées reçues. »

Les enseignants français ont ceci de spécifique qu'ils ont les heures d'enseignement annuelles parmi les plus élevées de l'Union européenne (UE), concentrées sur un nombre de jours de cours parmi les plus faibles, et devant les classes les plus chargées. C'est particulièrement vrai dans le premier degré, où les professeurs des écoles ont, de loin, le temps d'enseignement le plus élevé de l'UE.

Quand on y ajoute les tâches en dehors des heures de cours, la moitié des enseignants travaillent au moins 43 heures par semaine, selon une enquête publiée par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance au mois d'octobre 2022. « Une étude déclarative », relativise-t-on souvent hors des cercles enseignants, y compris au sein du ministère, où l'on souligne de grandes différences selon les situations. « Comme pour tous les cadres », répond-on dans les rangs des statisticiens, rappelant que les cadres A de la fonction publique font état d'un temps de travail mé-

dian de 40 heures hebdomadaires.

Selon cette même étude, sur les seize semaines de congés scolaires, la moitié des enseignants travaille au moins 34 jours (entre six et sept semaines), notamment à des tâches de préparation et de correction. Et ce qui a longtemps été une exception dans le monde du travail l'est moins du fait du mouvement de société vers la réduction du temps de travail, dont les enseignants sont restés en marge. « Ils sont les seuls à avoir été exclus de la réforme des 35 heures, quand chaque profession a obtenu soit une baisse de ses horaires hebdomadaires, soit des RTT », rappelle notamment l'économiste Philippe Askenazy. Résultat, constate le chercheur au CNRS, le temps de vacances des cadres du privé et de la fonction publique a « nettement augmenté » depuis le début des années 2000. « L'avantage temps comparatif des enseignants s'est dégradé, en parallèle de leur important déclassement salarial par rapport au reste des cadres », analyse M. Askenazy.

« Il y a trop d'hétérogénéité »

Derrière la dimension chiffrée, plusieurs travaux sociologiques montrent une complexification croissante du travail ces dernières décennies, dans et en dehors de la classe. Les causes en sont multiples et se découvrent dans les récits des enseignants dont les années de carrière s'écrivent à deux chiffres. On y retrouve, pêle-mêle, la place du numérique et ce qu'il implique de tâches administratives et de communication permanente, les requêtes croissantes du ministère en termes d'évaluation, la place grandissante des relations avec les familles, les missions et objectifs nouveaux assignés à l'école au fil des années, l'inclusion scolaire ou encore l'augmentation des effectifs de classe dans le second degré depuis vingt ans.

Sur le papier, François (il ne souhaite pas donner son nom, comme les autres personnes





cités par leurs prénoms), professeur d'histoire géographique en collège dans le Val-d'Oise, ne fait pas plus d'heures de cours qu'à ses débuts, il y a dix ans. «*Sauf que quand j'ai commencé, on avait 25 élèves par classe, maintenant c'est 30, rapporte-t-il. Et avec cinq élèves de plus sur cinq ou six classes, la charge supplémentaire en termes de correction, de renseignement des bulletins et de suivi individualisé, est importante.*» Un suivi individualisé qui s'avère d'autant plus lourd qu'un nombre croissant d'élèves en situation de handicap est accueilli dans les classes ordinaires : 409 000 en 2020, contre 134 000 en 2004, juste avant la loi pour l'inclusion scolaire, en 2005. Cette «*loi aurait dû s'accompagner d'un allègement substantiel de la charge de travail des enseignants, puisqu'ils accueillent désormais des élèves demandant plus d'attention. Or, on voit que l'inverse se produit*», expliquait Sandrine Garcia, professeure de sociologie à l'université de Bourgogne, au Monde en février.

Murielle, professeure des écoles en maternelle dans les Pyrénées-Atlantiques, avait deux élèves malvoyants jusqu'à l'année dernière. «*Il fallait adapter tous les supports de travail*», raconte l'enseignante de 57 ans. Elle a eu droit à une formation de deux jours sur le sujet des élèves en situation de handicap, mais la déficience visuelle n'était pas au programme. «*On m'a recommandé des livres, que j'ai donc lus et travaillés chez moi*», explique-t-elle.

Plus largement, c'est tout le mouvement vers la reconnaissance des situations individuelles des élèves qui a changé le travail des enseignants. Désormais, quand Isabelle, professeure depuis trente ans, donne des devoirs à sa classe de CP, elle les décline en trois niveaux. «*Je suis obligée de différencier, il y a trop d'hétérogénéité*», assure-t-elle, en faisant la liste des «*besoins particuliers*» dans sa classe de REP + : un élève avec des

«*troubles du comportement*», un dysgraphique, deux enfants d'origine étrangère en difficulté de langage, un autre «*pas du tout autonome*», un «*haut potentiel*»...

«*Bureaucratization*»

Des situations pour lesquelles se sont mis en place des accompagnements spécifiques, formalisés dans des protocoles impliquant les professeurs, l'administration, les familles et les professionnels de santé. «*Il faut remplir document sur document, assister à réunion sur réunion, et cela ne se limite pas au seul accompagnement des élèves à besoins particuliers, c'est aussi le cas pour l'orientation, les projets...*», résume Sylvie, professeure d'anglais et professeure principale en lycée.

«*On observe une extension régulière des tâches des professeurs, avec notamment une bureaucratization qui n'existait pas auparavant*», confirme Françoise Lantreaume, sociologue, chercheuse en sciences de l'éducation à l'université Lyon-II, et coautrice de *Durer dans le métier d'enseignant* (Academia-L'Harmattan, 2019). Ces évolutions n'ont pas donné lieu à une redéfinition du temps de travail, notamment dans sa partie mesurable des obligations de service, qui n'a pas évolué depuis des décennies. Depuis 2019, deux heures de cours supplémentaires par semaine peuvent même être imposées dans le second degré. «*Ces tâches s'ajoutent au cœur de métier déjà dense et rendent le travail enseignant, caractérisé par son autonomie et sa flexibilité d'organisation, plus contraint qu'il ne l'était à la fin du XX^e siècle*», complète la chercheuse.

Si l'aspect inquantifiable d'une partie de l'activité enseignante alimente les soupçons, les professeurs soulignent ainsi plutôt ses variations «*invisibles et incontrôlées*» au gré des réformes dont les conséquences sur la charge de travail ne sont pas évaluées. Dernier

exemple en date : la réforme du lycée et l'introduction de Parcoursup, qui ont considérablement accru les besoins d'orientation et les contraintes des professeurs principaux sans contrepartie.

«*Depuis 2014, notre temps de travail est défini d'une part en heures devant les élèves, et d'autre part en un bloc de missions non quantifiées comprenant les préparations, l'évaluation, l'aide personnalisée, l'orientation ou encore les relations avec les parents*, détaille Catherine Nave-Bekhti, professeure de SES et secrétaire générale SGEN-CFDT. *Ce bloc fonctionne comme un forfait dans lequel la charge de travail peut augmenter de manière déréglée, car elle n'est pas bornée.*»

Même si le «*pacte enseignant*» donnera lieu à une rémunération, les professeurs comme les sociologues spécialistes de la souffrance au travail s'inquiètent de ce nouvel «*ajout sans substitution*». «*Les salaires de base sont bas, donc certains enseignants essayeront sans doute d'en faire plus par nécessité financière*, estime Dominique Cau-Bareille, ergonomiste et maîtresse de conférences à l'Institut d'études du travail de l'université Lyon-II. *Mais, à force d'intensifier le travail, soit les enseignants le font moins bien, soit ils font peser des risques sur leur santé.*» Selon la dernière étude du ministère de l'éducation, la moitié des enseignants déclare déjà un sentiment d'«*épuisement professionnel élevé*». ■

ELÉA POMMIERS





► 21 avril 2023 - N°24352

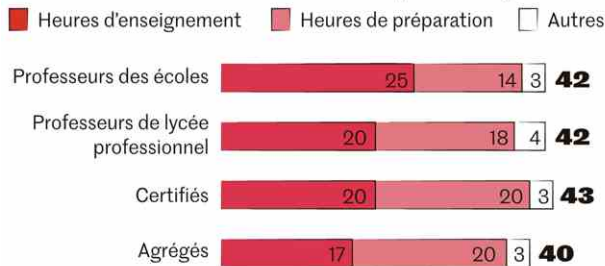
Les enseignants se sentent de plus en plus agressés

Selon le baromètre 2022 de L'Autonome de solidarité laïque, les cas d'agression physique et verbale pour lesquels les enseignants demandent la « protection juridique professionnelle » sont en hausse. Sur 75,2 % de dossiers ayant trait à une agression ou à un sentiment d'agression, déposés auprès de cette association d'aide juridique aux enseignants, 9,34 % concernent des agressions physiques et verbales (en hausse de deux points), 33,46 % des cas de diffamation, et 32,41 % tombent dans la catégorie « insultes/menaces ». Les demandes de protection elles-mêmes, en revanche, reculent de 5 %. Mais ce recul est compensé par une hausse de 5 % des demandes de conseils juridiques. Cette évolution tend à montrer que les victimes ont le réflexe d'alerter plus vite en cas d'incident, sans attendre une escalade qui pourrait les mener jusqu'à la demande de protection.

Les enseignants soulignent les variations « invisibles et incontrôlées » de leur activité au gré des réformes

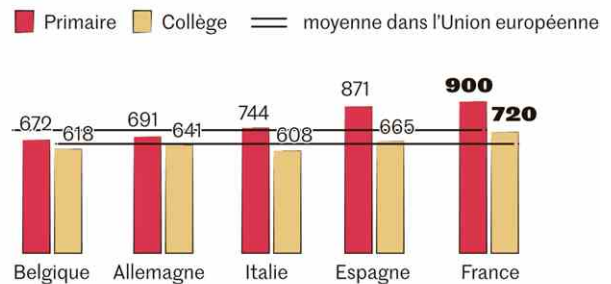
Des semaines de plus de 40 heures

Nombre d'heures hebdomadaires travaillées* par les enseignants en 2018



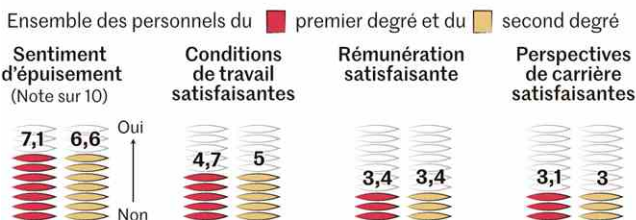
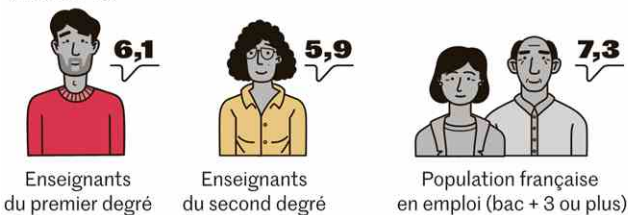
* Valeur médiane

Temps de travail annuel des enseignants selon les textes officiels en primaire et au collège, comparatif européen, en 2020-2021



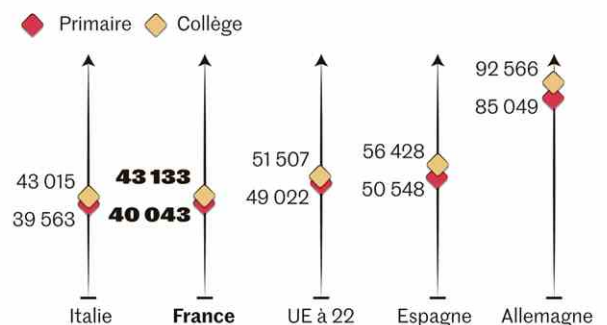
Une satisfaction au travail écornée

Déclarations des personnels sur la satisfaction de leur travail en général (Note sur 10)



Une rémunération inférieure à celle des voisins européens

Salaires statutaires des enseignants ayant quinze ans d'ancienneté, par niveau d'enseignement en dollars en parité de pouvoir d'achat, en 2020-2021



Sources : notes d'information 22.31 et 22.30, octobre 2022 ; « L'Europe de l'éducation en chiffres, 2022 », DEPP, ministère de l'éducation nationale Infographie Le Monde